

EXTRAIT DU REGISTRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LAPERCHE
 ⌘ Séance du 15 juillet 2019 ⌘

L'an deux mille dix-neuf, le quinze juillet à vingt et une heures, le conseil municipal de la commune de LAPERCHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. GUILLOT Jacques - Maire.

Présents : GUILLOT Jacques – MARTINAUD Christian – GUILLOT Jean-François – ARNAL Philippe – GUERN Mickaël - AUGIZEAU Laurent – MARTINAUD Michel et BERNARDO ANDRADE Josette.

Absents excusés : BONTEMPS Jérôme et BRETOU Jennifer.

Secrétaire de séance : MARTINAUD Michel.

⌘ Délibération n° 16/2019 ⌘

Objet : Avis favorable projet Plan Local d'Urbanisme de St Barthélémy d'Agenais

2.1.2 Nomenclature ACTES – URBANISME – Documents d'urbanisme POS et PLU

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune de St Barthélémy d'Agenais avait prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme sur son territoire le 1^{er} décembre 2015. Le projet de révision a été arrêté par délibération le 20 mars 2019.

Un dossier complet a été transmis avec délibérations du bilan de la concertation et du projet d'élaboration ainsi qu'un CD de présentation..

Conformément à l'article RI 53-4 du Code de l'Urbanisme, le projet d'élaboration du P.L.U. est communiqué pour avis aux communes limitrophes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DONNE un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint Barthélémy d'Agenais.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme.

Laperche, le 5 août 2019

Le Maire,



Nombre de conseillers :

en exercice 10
présents 08
votants 08

Certifié exécutoire

Vu et transmis
 en Sous-Préfecture
 le

Date de la convocation du Conseil Municipal : 08 juillet 2019